

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 29 mars 2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E18000063 /35

LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu enregistrée le 10 mars 2018, la lettre par laquelle la commune de Plougasnou demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Schéma directeur des eaux pluviales de Plougasnou et la note de présentation ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme,

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2016 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquêter ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Nicole Jouen est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à au maire de la commune de Plougasnou et à Mme Nicole Jouen.

Fait à Rennes, le 29 mars 2018

Pour le président,
Pour ampliation



V. Le Boëdec

Le conseiller délégué,

D. Rémy